« Anarque » au casino

Par Clemz
Bonjour, hier j'ai été au casino et je me suis fait « arnarquer » alors je marque entre guillemets car cela n'est pas volontaire du moins je pense. Donc le mot arnaqué et abusé mais je n'avais pas d'autre mot. Je vous explique :
Hier j'étais au casino j'ai joué et j'ai gagné ? J'avais 300 sur ma carte de fidélité du casino je suis allé à la machine à donner l'argent une sorte de DAB. J'ai dû choisir le montant que je voulais retirer par rapport à l'argent sur ma carte. J'avais donc 300 ?. J'ai retiré et quand j'ai pris l'argent et compté il n'y avait que 250 ?. Il manquait 50 ?. Sur la vidéo que j'ai faite quand l'argent sort on voit que j'ai 3 billets de 50 et des billets de 20 et 10. J'ai donc appelé le technicien qui est venue et m'a dit que sur la machine il y avait écrit qu'elle m'avait donné 4 billets de 50 ?. Il en manquait donc 1 le gars à regarder les caméras mais on ne voit rien. Ducoup il m'a dit se repassais ce soir. (Un peu énervant car j'ai 1 heure de route) Ducoup je verrais ce soir. Ma question est donc :
S'il ne me rembourse pas que faire . Car 50? ce n'est pas rien et même pas principe.
S'il me rembourse les 50? est-ce que je peux avoir un dédommagement?
Car un casino c'est assez strict. Les lois sont carrés dessus il me semble. Donc voilà que faire en fonction de la situation .
Le casino est une grande franchise ce n'est pas un casino solitaire. Donc ils doivent avoir quand même de très bon avocat à leur coter. Mais je trouve ça inquiétant que l'on ne puisse pas avoir confiance en un casino sur la remise d'argent. Merci
Par yapasdequoi
Bonjour, Quelle idée bizarre de filmer les billets ? Vous saviez à l'avance qu'il manquerait un billet ?
Par Hibou Joli
Bjr et désolé
Votre question n'est pas du ressort de la fiscalité
Par Nihilscio
Bonjour,

Je me suis souvent posé la question de la fiabilité des distributeurs de billet et des recours possibles. J'ignore en pratique quelle sont les possibilités dont on peut disposer en cas de défaillance, extrêmement rare, du système.

Vous affirmez avoir retiré 300 ? et n'avoir reçu que 250 ?. En droit, c'est à vous d'apporter la preuve de cette allégation. Vous avez tenté d'exploiter le système de vidéo-surveillance mais cela n'a rien donné et, comme vous n'étiez pas accompagné par un huissier de justice, vous ne pouvez rien prouver.

Vous n'allez pas demander une expertise judiciaire pour 50 ?.

Il ne vous reste plus qu'à vous en remettre à la bonne foi de l'exploitant du casino. Celui-ci peut procéder à un récolement : il devrait rester dans la machine 50 ? de plus que ce qui apparaît en comptabilité.

Il faut être philosophe. Votre intention était de remettre en jeu ces 50 ?. Vous alliez, tôt ou tard, finir par les perdre.